Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260622-20260804-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux juin à vingt heures zéro minute,
Le Conseil municipal de Baguer-Pican, légalement convoqué en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni en séance publique, en mairie, 21, rue du Paris 35 120 BAGUER-PICAN sous la présidence de Sylvie DUGUÉPÉROUX, Maire.

Date d'envoi et d'affichage de la convocation : le 17 juin 2026.

Etaient présents : Sylvie DUGUÉPÉROUX, David GUILLOUX, Éliane MASSON, Patrice TESNIÈRE, Claude DROVAL, Suzanne BRÉGU-HAMON, Johny LAPRA, Isabelle BELLOIR, Ursula TURPIN, Dany LE MOUNIER, Alexandra BOULAU, Nicolas EONO, Jean-Philippe POTIN.

Absente excusée : Florence GOURDIN

Absents représentés : Laurence DOUABIN représentée par Sylvie DUGUÉPÉROUX, Sonia BERNAT représentée par Suzanne BRÉGU-HAMON, Valérie PITOIS représentée par Isabelle BELLOIR, Théo VOGEIN représenté par Jean-Philippe POTIN, Michaël BÉZIEL représenté par David GUILLOUX.

Secrétaire de séance : Claude DROVAL

En exercice : 19 **Quorum** : 10 **Présents** : 13 **Votants** : 18

Délibération n°2026.08.04

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Tarifs du restaurant scolaire et de la garderie à compter du 1er septembre 2026

Vu le décret n°2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de la restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement publics.

Vu la délibération n° 2025.04.03 du 29 juillet 2025 fixant les tarifs du restaurant scolaire et de la garderie à compter du 1er septembre 2025, comme suit :

- Restauration scolaire :
  - Repas enfant : 3,42 €
  - Repas adulte, hors personnel communal : 7,14 €
  - Repas du personnel communal : gratuit (avantage en nature soumis à cotisations)
- Garderie périscolaire :
  - Forfait par matin (7h15 – 8h35) : 1,35 €
  - Forfait par soir (16h30 – 18h30) : 2,10 €
  - Dépassement horaire par quart d'heure commencé : 15 €.

Considérant la proposition de fixer, après discussion à compter du 1er septembre 2026, les tarifs comme suit :

- Restauration scolaire :
  - Repas enfant : 3,49 €
  - Repas adulte, hors personnel communal : 7,28€
  - Repas du personnel communal : gratuit (avantage en nature soumis à cotisations)
- Garderie périscolaire :
  - Forfait par matin (7h15 – 8h35) : 1,38 €
  - Forfait par soir (16h30 – 18h30) : 2,14 €

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213500101-20260622-20260804-DE

- Dépassement horaire par quart d'heure commencé : 15 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- **De fixer les tarifs des services périscolaires à compter du 1er septembre 2026 comme suit :**
  - **Restauration scolaire :**
    - **Repas enfants : 3,49 €**
    - **Repas adulte, hors personnel communal : 7,28€**
    - **Repas du personnel communal : gratuit (avantage en nature soumis à cotisations)**
  - **Garderie périscolaire :**
    - **Forfait par matin (7h15 – 8h35) : 1,38 €**
    - **Forfait par soir (16h30 – 18h30) : 2,14 €**
    - **Dépassement horaire par quart d'heure commencé : 15 €**

A l'unanimité (Pour : 18 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

Fait et délibéré à Baguer-Pican, le 23/06/2026.

Acte rendu exécutoire après transmission en préfecture et affichage et/ou publication selon la réglementation en vigueur.

Le Maire,

Sylvie DUGUÉPÉROUX

Le secrétaire de séance,

Claude DROVAL

MAIRIE DE BAGUER-PICAN (Ille-et-Vilaine)